

Gouvernance : propositions pour orienter la recherche empirique

Francis Garon et Éric Montpetit, Université de Montréal

Introduction

Ce texte propose des pistes pour orienter la recherche empirique sur la gouvernance, en mettant l'accent sur les questions de confiance et de légitimité. De façon plus spécifique, l'objectif est d'articuler les notions de « governance as networks » et de « governance as democratic legitimacy ». La première notion est celle qui est la plus couramment traitée dans la littérature sur la gouvernance (Rhodes 1997, 2000; Bevir et Rhodes 2003, Pierre et Peters 1998, Pierre 2000). Elle met généralement l'accent sur la composition et l'organisation des réseaux de politiques, sur la question de l'efficacité de ces réseaux et sur les « nouvelles » façons de produire les politiques et de les mettre en œuvre. La seconde notion a fait l'objet de moins de traitement dans la littérature, et s'intéresse généralement à des questions telles que l'imputabilité, la responsabilité et le contrôle démocratique (Papadopoulos 2003, Hirst 2000; Hermet 2004). Ici ce sont plutôt les questions de légitimité qui prennent le pas sur celles liées à l'efficacité.

Ces deux conceptions de la gouvernance impliquent des acteurs ou groupes d'acteurs différents. Alors que la première conception s'adresse à ceux qui développent et mettent en œuvre les politiques (experts, bureaucrates, groupes d'intérêt), la seconde s'adresse davantage aux citoyens et à la société dans son ensemble, et donc au fonctionnement général du processus et des institutions politiques. Les rapports entre les acteurs dans ces deux conceptions sont donc différents et débouchent sur des questions différentes.

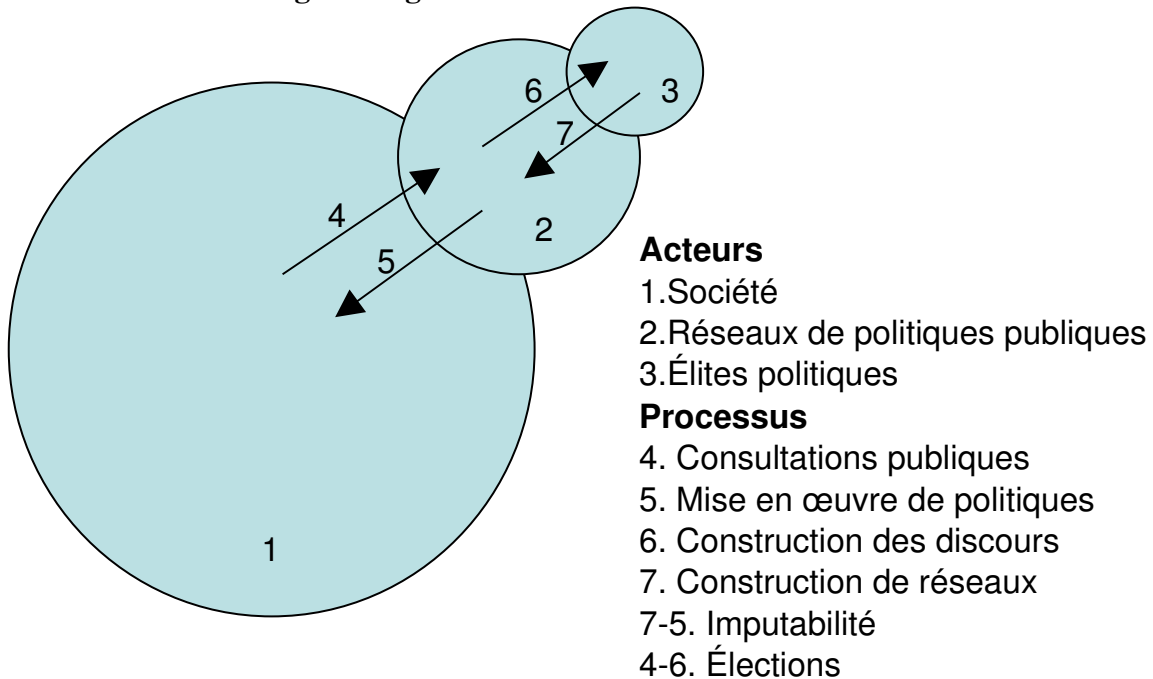
L'articulation de ces deux conceptions apparaît importante à réaliser dans la mesure où la gouvernance telle que décrite actuellement propose l'émergence d'un certain nombre de phénomènes qui font appel à ces deux conceptions. Saint-Martin (2004 : 7) identifie 10 de ces phénomènes. Parmi ceux-ci, notons : the recognition and incorporation of policy networks into the process of governing; the replacement of traditional models of command and control by “governing at distance”; the role of government shifting to a focus on providing leadership, building partnerships, steering and coordinating, and providing system-wide integration and regulation; the emergence of negotiated “self-governance” in communities, cities and regions, based on new practices of coordinating activities through networks and partnerships; the opening-up of decision-making to greater participation by the public. Il s'agit de voir comment ces différentes dimensions de la gouvernance posent les questions de confiance et de légitimité.

Le présent texte est découpé en deux parties. La première propose un schéma de la gouvernance, qui identifie trois niveaux distincts auxquels correspondent des groupes d'acteurs différents. On retrouve dans chacun de ces niveaux des institutions et des processus de gouvernance qui sont distincts. Dans la seconde section, nous abordons les questions de confiance et de légitimité à travers les relations entre les différents niveaux. L'argument général est qu'une conception complète de la gouvernance nécessite de prendre en compte l'ensemble des acteurs du processus politique et les relations qu'ils entretiennent entre eux.

Schéma de la gouvernance

Nous concevons la gouvernance comme un ensemble de relations qui s'articulent autour de trois niveaux distincts mais qui sont en interaction. Ces niveaux concernent à leur tour des acteurs ou groupes d'acteurs différents qu'il importe selon nous de bien distinguer pour être en mesure de clarifier les deux différentes conceptions de la gouvernance que nous entendons articuler. Par ailleurs, comme nous le verrons dans la section suivante, chacune des relations et des frontières qui accompagnent ces trois niveaux font appel à des processus distincts de légitimation, qui eux posent la question de la confiance de façon différente.

Le bonhomme de neige de la gouvernance



1. Société

Le niveau 1 est celui de la société, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens qui la compose. Un concept populaire à l'heure actuelle pour tenter de représenter ce niveau est celui de société civile. On met souvent en parallèle « l'État et la société civile » comme étant les grands acteurs de la gouvernance (Bevir et Rhodes 2003). Toutefois, comme certains l'ont déjà soulevé, l'idée de société civile peut paraître problématique en raison de son caractère ambiguë (Hermet 2004 : 164; Hendricks 2006 : 488). Que renferme-t-elle, c'est-à-dire qui sont les acteurs qui la composent? Selon Hendricks (2006 : 488), la société civile « broadly refers to the formal and informal associations and networks in society, which exist outside the state ». Trois questions importantes ressortent d'une telle définition. Premièrement, doit-on considérer le citoyen « ordinaire », c'est-à-dire le citoyen sans affiliation ou atomisé, comme faisant partie de la société civile? La définition précédente laisse à penser que non dans la mesure où l'on parle exclusivement d'associations et de réseaux. Deuxièmement, est-ce que les groupes ou associations qui participent, souvent ou parfois, à des processus de développement de politiques publiques sont exclus de la société civile sous prétexte qu'ils peuvent être associés d'une façon ou d'une autre à l'État? Troisièmement, dans cette conception, est-ce que les groupes d'intérêt et les mouvements sociaux ont le même statut? Ces questions posent la question de la frontière du niveau 1.

Afin de clarifier cette frontière, nous définissons le niveau 1 comme comprenant deux groupes d'acteurs principaux : les citoyens atomisés et les mouvements sociaux. Pour ce qui est des citoyens, leur rôle dans la gouvernance de la société consiste essentiellement à élire les représentants et à juger « à distance » du fonctionnement des institutions et processus démocratiques (Manin 1995). Le citoyen est d'ailleurs souvent un acteur oublié par les différentes conceptions de la gouvernance qui s'intéressent davantage aux réseaux. Pour ce qui est des mouvements sociaux, nous les identifions comme faisant partie de ce niveau en raison du fait qu'ils rejettent généralement la « politique institutionnelle » ou institutionnalisée (Blatrix 2000). Théoriquement, les mouvements sociaux ne participent pas aux processus de développement de politiques, leurs actions s'inscrivant généralement dans un cadre plus large que celui des espaces institutionnalisés. En ce sens, ils sont différents des groupes d'intérêt dont la raison d'être est l'intégration à des réseaux afin d'influencer les politiques en fonction des intérêts qu'ils représentent. Les formes d'action privilégiées par les mouvements sociaux réfèrent généralement à l'idée de l'autonomie de la sphère publique par rapport à l'État; dans ce contexte, l'influence de la sphère publique sur les politiques est indéterminée et, le cas échéant, pourra se faire sentir à long terme (Dryzek 2000). De cette façon, l'action des mouvements sociaux est davantage orientée de façon à changer les termes du discours politique plutôt qu'une intervention directe dans les politiques. En somme, les acteurs du niveau 1 ne participent pas *directement* au développement des politiques, et en ce sens qu'ils ne font pas partie des réseaux de politiques.

Les processus et institutions de gouvernance du niveau 1, donc ceux qui lient la société à l'État, s'inscrivent principalement dans une logique libérale, c'est-à-dire dans une distinction relativement claire entre les gouvernants et les gouvernés (Callon, Lascoumes et Barthe 2001). Le processus électoral, de même que les divers mécanismes institutionnels et légaux permettant aux citoyens-individus de faire respecter leurs droits, en sont les instruments principaux.

Au niveau 1, les questions de confiance et de légitimité s'articulent autour des croyances des citoyens et des attitudes qu'ils adoptent face au fonctionnement du système démocratique. Selon Hibbing et Theiss-Morse (2002 : 158), la confiance des citoyens repose sur l'impression que les élites politiques et les intérêts organisés n'accaparent pas le processus politique et l'utilisent en fonction de leurs intérêts. En ce sens, les citoyens doivent avoir l'impression que les gouvernants se préoccupent de leurs réalités et qu'ils agissent sur celles-ci. Ainsi, plutôt qu'un intérêt soutenu envers les enjeux de politiques publiques, les citoyens jugent plutôt le travail des gouvernants en fonction de leur perception du bon fonctionnement des processus démocratiques. Toujours selon Hibbing et Theiss-Morse (idem : 159), plus la confiance est élevée, moins le désir de participation des citoyens est important : « The more of public trusts elected officials to make unbiased decisions, the less the public participate in politics » (idem : 159).

2. Réseaux de politiques publiques

Le niveau 2 est celui qui correspond à l'idée de « gouvernance as networks », qui est l'une des représentations de la gouvernance la plus traitée dans la littérature (Rhodes 1996 1997, 2000; Bevir et Rhodes 2003; Pierre et Peters 2000; Pierre 2000). Bevir et Rhodes (2003) avancent qu'il existe deux versions différentes de cette conception. La première est liée à l'idée de « power-dependence » et la seconde à la théorie des choix rationnels. Dans les deux cas, la gouvernance signifie un terme plus large que le gouvernement, au sens où on indique qu'un plus grand nombre d'acteurs, d'organisations et d'institutions qu'auparavant participeraient à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. Les réseaux seraient le résultat d'une plus grande dépendance et d'une interdépendance entre ces diverses composantes. Dans cette dynamique, on observerait une plus grande porosité entre les sphères publiques et privées dans la mesure où ce ne sont plus uniquement les acteurs publics qui seraient responsables de politiques et de leur application. Les auteurs parlent également de réseaux « auto-organisés » et « auto-régulés » (self-organizing), en ce sens que ces réseaux auraient « a significant degree of autonomy from the state... Networks are not accountable to the state; they are self-organizing » (idem : 53). En d'autres termes, cette conception repose sur l'idée selon laquelle l'État n'aurait plus l'autorité et le pouvoir d'imposer unilatéralement ses décisions. On peut évidemment remettre en question la prémisse voulant que les phénomènes décrits précédemment soient

nouveaux, dans la mesure où l'idée de réseaux date déjà de près de 20 ans dans le domaine de l'analyse des politiques (Pross 1986, 1992; Atkinson et Coleman 1989, Coleman et Skokstad 1990); notre objectif n'est toutefois pas de formuler une telle critique.

Si l'on tente d'identifier les acteurs du niveau 2, on peut dire que c'est le niveau des bureaucrates, des experts, des membres de groupes d'intérêt et de ce que l'on pourrait appeler une « nouvelle élite citoyenne », qui profite des nouveaux espaces institutionnels pour intégrer progressivement les processus d'élaboration des politiques. Contrairement aux citoyens « atomisés » du niveau précédent, cette nouvelle élite citoyenne s'intéresse suffisamment aux enjeux ou à certains enjeux de politiques publiques pour participer d'une façon ou d'une autre à leur développement. La participation de cette nouvelle élite citoyenne s'exerce à travers de nouveaux mécanismes tels que les sondages délibératifs, les jurys de citoyens, les budgets participatifs, etc., qui sont de plus en plus utilisés (voir notamment la Commission sur l'avenir des soins de santé 2002).

La distinction entre le citoyen atomisé et la nouvelle élite citoyenne nous apparaît importante pour deux raisons. La première est celle du poids relatif de chacune de ces catégories. Les discours politicoadministratifs et une certaine littérature propose que les citoyens « ordinaires » veulent participer au développement des politiques et qu'ils ont la capacité de le faire¹. Cette conception semble surestimer le niveau de participation voulue des citoyens et leur implication réelle. Selon Warren (1996 : 243), on présuppose souvent que la participation politique est une activité « attrayante » que les citoyens choisiraient spontanément s'ils en avaient l'opportunité, alors que dans les faits la participation démocratique est un exercice très exigeant qui ne convient pas à la très grande majorité des citoyens.

L'autre aspect de cette distinction relève d'une réflexion davantage ontologique. Outre leur nombre fort peu élevé, les citoyens qui sont amenés à participer à des processus tels que les jurys de citoyens et les sondages délibératifs sur des enjeux particuliers, peuvent-ils être considérés comme des citoyens « ordinaires »? À sa face même, l'idée de citoyen ordinaire ne repose-t-elle pas sur l'absence d'interaction politique et sur une connaissance limitée des enjeux politiques? En d'autres termes, il importe de ne pas confondre des innovations procédurales et institutionnelles qui touchent un nombre (très) limité de citoyens, et une masse qui ne participe à peu près jamais à aucun processus de participation.

En ce qui a trait à l'organisation et à la composition des réseaux, si les idées d'interdépendance entre les organisations, de porosité entre les sphères publiques et privées, d'échange de ressources et de négociation de certaines règles de fonctionnement

¹ Voir notamment Santé Canada 2000; voir aussi les travaux des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (<http://www.cprn.org/>).

à l'intérieur des réseaux apparaissent justes et pertinentes, celles d'auto-organisation, d'auto-régulation et d'autonomie face à l'État apparaît plus problématique. Le problème principal réside dans la définition que l'on donne l'État. Considère-t-on les acteurs publics, les bureaucrates, qui sont partie intégrante des réseaux comme étant extérieur à l'État? Quelle est la relation entre les bureaucrates et les élites politiques dans cette conception? Selon Papadopoulos (2003 : 480-81), la présence d'acteurs bureaucratiques dans les réseaux, combinée au fait que les décisions se prennent toujours « dans l'ombre de la hiérarchie », laissent croire à un rôle plus important pour les acteurs politiques que ce laisse entendre l'idée de « governance as self-organizing networks ». Dans ce contexte, l'intervention politique dans les réseaux demeure une question empirique importante.

Alors que dans le niveau 1 les institutions et processus sont formalisés (processus électoral, recours aux tribunaux), ceux et celles du niveau 2 sont plutôt de nature informelle. En effet, les réseaux de politiques sont généralement considérés comme des structures ou des institutions informelles puisque les règles qui les gouvernent sont davantage négociées que prescrites ou inscrites dans des textes officiels (Scharpf 1997; Montpetit 2004). Dans ce contexte, les questions de confiance et de légitimité s'articulent autour des différents modes d'interaction entre les acteurs – négociation, délibération, marchandage -, et dans l'absence de règles formalisant la composition et l'organisation des réseaux.

3. Élites politiques

Le niveau 3 est celui des institutions formelles et des processus de prises de décision. Nous le concevons comme étant le niveau où se trouve les représentants élus ou les élites politiques; Bevir et Rhodes (2003 : 56-58) parleront pour leur part des « core executive ». Dans la gouvernance, ce niveau aurait perdu une partie de sa pertinence analytique et de son pouvoir, tel que l'indique l'idée de réseaux « auto-organisés » et « auto-régulés ». Bevir et Rhodes indiquent que le pouvoir de ces « core executives » est généralement surestimé dans la mesure où leur capacité à coordonner l'action publique est très limitée et qu'elle est « intermittente, sélective et sectorielle » (idem : 57). Dans la mesure où ces auteurs axent essentiellement leur analyse sur l'idée de réseaux auto-régulés indépendants de l'État, il aurait été surprenant, pour ne pas dire contradictoire, qu'ils accordent un rôle prépondérant aux acteurs politiques dans cette dynamique. Comme nous l'avons mentionné, il s'agit selon nous plutôt d'une question empirique.

Par ailleurs, la perte de légitimité et la baisse du niveau de confiance à ce niveau ont été largement documentées (Pharr et Putnam 2000). Des termes comme la crise de la représentation (Blondiaux et Sintomer 2002) et le déficit démocratique sont maintenant

souvent évoqués. Cette perte de légitimité prend généralement deux formes. La première, plus générale, s'apparente à la rupture du lien de confiance entre les élites politiques et les citoyens, qui serait observable dans plusieurs démocraties occidentales (Pharr et Putnam 2000). Cette rupture serait notamment due à la perception que les élites politiques agiraient dans leur intérêt, électoral ou autre, plutôt que dans celui des citoyens (Hibbing et Theiss-Morse 2002).

La seconde découle davantage des développements que décrivent certains écrits sur la gouvernance, à savoir une forme de retrait de l'État, pas tant en termes d'investissements, mais plutôt par une perte de contrôle sur le processus de développement des politiques (Hirst 2000; Bevir et Rhodes 2003). Cette perte de contrôle s'effectuerait au profit des réseaux de politiques, et s'articulerait plus spécifiquement autour du rôle accru d'acteurs privés dans les processus de gouvernance (Pierre et Peters 2000). Ainsi, l'influence des acteurs du niveau 3 se ferait maintenant sentir à « distance », dans la mesure où les élites politiques tenteraient de diriger les réseaux, mais sans avoir la même prise qu'ils avaient auparavant.

À l'instar des institutions et des processus du niveau 1, ceux du niveau 3 s'inscrivent également dans l'esprit des principes de la démocratie représentative. Toutefois, alors que dans le niveau 1 les institutions et processus sont ceux qui visent à permettre aux citoyens de se faire entendre et de faire respecter leurs droits, ceux du niveau 3 émanent plutôt de l'appareil politicoadministratif. De façon plus spécifique, les instruments utilisés à ce niveau peuvent servir, par exemple, à circonscrire la discrétion et le pouvoir administratif (Salomon 2002 : 604), ou à augmenter le niveau de transparence.

4. 5. 6. 7. 4-6. 7-5. Processus de gouvernance : confiance et légitimité (SECTION EN CONSTRUCTION)

La distinction de ces niveaux auxquels correspond différents acteurs a permis de « cartographier » la gouvernance et proposer une conception globale de la gouvernance. Une fois cet exercice réalisé, il est possible d'explorer les relations entre ces niveaux en ce qui concerne les questions de confiance et de légitimité.

Les deux conceptions de la gouvernance identifiées au départ, « governance as democratic legitimacy » et « governance as networks », font appel à des processus de légitimation différents, qui eux s'appuient sur des conceptions de la confiance qui sont aussi différentes. Par ailleurs, ces processus et conceptions diffèrent en fonction du niveau vers lequel elle s'applique (les flèches de la figure).

En ce qui a trait à la première conception, « governance as democratic legitimacy », elle s'appuie sur la *confiance envers les processus* (Hibbing et Theiss-Morse 2002). Ces processus sont ceux qui, de manière générale, permettent d'assurer l'imputabilité et la transparence l'action des décideurs. La confiance repose ici sur la perception des citoyens quant « au bon fonctionnement » des processus démocratiques, et non sur le résultat spécifique d'une politique publique. Comme l'indique Papadopoulos (2003 : 482) : « ...accountability offer incentives for elite responsiveness, because they should in principle give to the citizenry the opportunity to look back at what has been done. These procedures also lead office holders to give reasons for their deeds and justify them; and then in turn enable the citizenry, if unconvinced, to punish office holders for what has been done ». On voit donc ici que les ce sont les mécanismes traditionnels de la démocratie représentative qui sont à l'œuvre.

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, cette conception s'appuie sur une vision d'un citoyen plutôt apathique, peu intéressé par les enjeux politiques; nous avons employé le terme de citoyen atomisé pour le représenter. Ainsi, pour des auteurs comme Hibbing et Theiss-Morse (2002), le caractère exclusif des réseaux ne pose pas en soi un problème de légitimité, si les citoyens ont l'impression que certaines règles sont respectées. Ce principe est parfois fortement contesté et jugé insuffisant pour assurer la légitimité de l'action des réseaux (Papadopoulos 2003).

L'idée de « governance as networks » suppose l'organisation de réseaux autour de problématiques particulières, qui comprennent une diversité d'acteurs publics et privés. L'État ne possédant plus l'expertise et l'autorité nécessaire, la diversité des savoirs et des expériences que l'on retrouve dans les réseaux devrait ainsi permettre de développer des politiques plus « efficaces ». Composés d'acteurs divers travaillant à la résolution de problèmes (Scharpf 1997) et sur une base de coopération, la confiance dans les réseaux repose sur la *confiance entre les acteurs*; on avance généralement que cette confiance dépendra du niveau de cohésion au niveau des idées, des croyances et des valeurs (Risse 2000), de la capacité des acteurs à délibérer, ainsi que des apprentissages pouvant découler d'une telle dynamique (Sabatier et Jenkins-Smith 1993); on parle donc d'une confiance relationnelle (Offe 1999). Dans cette conception, la problématique de la légitimité se pose à l'intérieur des réseaux (légitimité interne), et c'est cette forme de légitimité qui permet d'en arriver à un résultat acceptable pour les membres du réseau. Si les conditions citées précédemment sont réunies, il est plus facile pour les acteurs d'accepter le choix auquel ils arrivent et, surtout, de le justifier. Certains associent d'ailleurs le niveau de confiance entre les acteurs à l'efficacité des politiques, dans la mesure où plus le niveau de confiance est élevé, plus on devrait en arriver à une politique dite efficace (?)

Toutefois, se superpose à la légitimité interne, la légitimité externe, c'est-à-dire la façon dont les résultats issus des réseaux sont perçus. Est-il possible de légitimer une politique issu d'un processus exclusif (Scharpf 1999)? Ici, la question de savoir si le processus fut délibératif, conflictuel, basé sur la négociation ou le marchandage importe peu. En effet, pour que l'action du niveau 2 (les réseaux) paraisse légitime aux acteurs du niveau 1 (les citoyens), la confiance entre les acteurs du réseaux ne peut suffire. Pour paraître légitime au niveau 3 (les élites politiques), l'action des réseaux doit permettre aux élites politiques de développer des discours qui permettent de justifier les actions entreprises par les réseaux.

À POURSUIVRE.

BIBLIOGRAPHIE

Atkinson, M. et W.D. Coleman (1989), “Strong States and Weak States: Sectoral Policy Networks in Advanced Capitalists Economies”, *British Journal of Political Science*, 19, 46-67.

Bervir, Mark et R.A.W. Rhodes (2003), *Interpreting British Governance*, London: Routledge.

Blatrix, Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l’institutionnalisation de la participation sur les formes d’action collective », *Politix*, 15, 57 : 79-10.

Blondiaux Loïc et Yves Sintomer (2002), « L’impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, no 57 : 17-36.

Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Éditions du Seuil

Coleman, W.D. et G. Skokstad, *Policy communities and public policy in Canada: a structural approach*, Mississauga: Copp Clark Pitman.

Dryzek, John (2000), *Deliberative Democracy and Beyond. Liberals, Critics, Contestations*, Oxford : Oxford University Press.

Hendricks, Carolyn M. (2006), “Integrated Deliberation: Reconciling Civil Society’s Dual Role in Deliberative Democracy”, *Political Studies*, 54, 486-508.

Hermet, Guy (2004), “Un régime à pluralisme limité? À propos de la gouvernance démocratique”, *Revue française de science politique*, 54, 1 : 159-178.

Hibbing, John R. et Elizabeth Theiss-Morse (2002), *Stealth Democracy. American’s Beliefs about How Government Should Work*, Cambridge: Cambridge University Press.

Hirst, Paul (2000), “Democracy and Governance”, dans Pierre J. (ed), *Debating Governance*, Oxford: Oxford University Press.

Manin, Bernard (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Calmann-Levy.

Montpetit, Éric (2003), « Public Consultations in Policy Network Environments: The Case of Assisted Reproductive Technology Policy in Canada », *Canadian Public Policy – Analyse de Politiques*, vol. XXIX, no 1: 1-16.

Papadopoulos, Yannis (2003), "Cooperative forms of governance: Problems of democratic accountability in complex environments", *European Journal of Political Research*, 42, 473-501.

Pharr, Susan J. et Robert Putnam (2000), *Disaffected Democracies: What's Troubling the Trilateral Countries*, Princeton: Princeton University Press.

Pierre, Jon (2000), *Debating governance*, Oxford: Oxford University Press.

Pierre, Jon et B.G. Peters (2000), *Governance, politics and the state*, London: Macmillan.

Pross, Paul (1986), *Group politics and public policy*, Toronto: Oxford University Press Canada.

Rhodes, R.A.W. (1996), "The new governance: Governing without government", *Political Studies*, 44, 4: 652-667.

Rhodes, R.A.W. (1997), *Understanding Governance*, Buckingham: Open University Press.

Rhodes, R.A.W. (2000), Governance and public administration, dans Pierre, Jon (ed), *Debating Governance*, Oxford: Oxford University Press.

Risse, Thomas (2000), « 'Let's Argue!' : Communicative Action in World Politics », *International Organization*, vol. 54, no 1 : 1-39.

Sabatier, Paul A. et H.C. Jenkins-Smith (eds) (1993), *Policy change and learning : an advocacy coalition approach*, Boulder, Colo. : Westview Press.

Saint-Martin, Denis (2004), *Coordinating Interdependence: Governance and Social Policy Redesign in Britain, the European Union and Canada*, CPRN Social Architecture Papers, Research Report F141, Family Network, May 2004.

Salomon, Lester M. (2002), "The Tools Approach and the New Governance: Conclusion and Implications", dans Salomon L.M. (ed), *The Tools of Government. A Guide to the New Governance*, Oxford: Oxford University Press.

Scharpf, Fritz W. (1997), *Game real actors play*, Boulder: Westview Press.

Scharpf, Fritz W. (1999), *Governance in Europe: Effective and democratic?*, Oxford: Oxford University Press.

Warren, Mark E. (1996), "What Should We Expect from More Democracy? : Radically Democratic Responses to Politics", *Political Theory*, 24, 2: 241-270.